



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais
Séance plénière du 03 octobre 2012

Situation au 20 septembre de la programmation des aides en faveur du parc privé

A l'issue du CRH du 15 février 2012, 23,1 M€ ont été répartis, après mise en réserve de 7,4 M€. Comme prévu, l'activité est faible dans l'ensemble des territoires (situation générale dans l'ensemble des régions). Au 20 septembre, 10,02 M€ ont été consommés. Dans un scénario haut, établi après enquête menée par les délégations locales de l'Anah auprès des territoires délégataires des aides, la consommation finale annuelle ne dépassera pas 23 M€. **En conséquence, il n'y aucune tension budgétaire en perspective. Chaque territoire dispose d'une dotation prévisionnelle suffisante pour engager les dossiers qui seront déposés, sans avoir recours à la réserve régionale.**

Cf graphiques en annexe

Concernant la programmation des dossiers de la Soginorpa en 2012, celle-ci représente un coût budgétaire évalué à environ 7,4 M€ afin de réhabiliter 823 logements. A la demande du ministère en charge du logement, des discussions portant sur les suites à donner à la convention de réhabilitation du patrimoine signée par l'Etat, l'Anah et l'Epinorpa ont été engagées en début d'année 2012. Le Préfet de Région a décidé en juillet de financer une première liste d'opérations de réhabilitation urgentes et prêtes, correspondant à 400 logements.

Une partie de la réserve régionale s'élevant à 2,8 M € a ainsi été débloquée au profit des deux territoires les plus concernés par cette liste, la CA Lens Liévin et la CA Artois, afin de leur permettre de subventionner les opérations en question. D'autres territoires sont également concernés par cette liste d'opérations, mais dans une moindre ampleur. Il leur a été demandé de subventionner ces dossiers prioritaires sur leur enveloppe déléguée, compte tenu des faibles taux de consommation de celle-ci : dans l'hypothèse où ces territoires afficheraient d'ici la fin d'année des besoins budgétaires importants pour la mise en œuvre des priorités d'intervention de droit commun (ie hors Soginorpa) et auxquels ils ne pourraient faire face compte-tenu des montants préalablement engagés en faveur des dossiers Soginorpa, la réserve régionale sera utilisée. Les premiers dossiers urgents Soginorpa ont été engagés en septembre.

Le financement de la programmation 2012 de la Soginorpa pourra donc être assuré en totalité. A noter pour la Soginorpa que la programmation 2013 devrait porter sur 1 980 logements pour un montant de subvention estimé à 17,1 M€, sous réserve des conclusions des discussions en cours quant aux suites données à la convention Etat/Anah/Epinorpa et des évolutions projetés dans le cadre de la loi de mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social.

annexe

